CARNET DE RECOMMANDATIONS

dedale

Projet URBAN FOLIES, expérimentation de mobilier urbain créatif et partagé à PARIS

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

AVRIL 2020

VILLE DE PARIS

PARIS BUDGET PARTICIPATIF

1 LE PROJET URBAN FOLIES

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

LE PROJET URBAN FOLIES

Urban Folies, c'est un projet d'expérimentation dédié à l'aménagement d'espaces publics créatifs et partagés. Il propose d'étendre le périmètre des zones piétonnes, par petites touches, grâce à la reconversion d'anciennes places de stationnement.

Et si une place de parking laissait place à...

... Un jardin partagé, une conciergerie de quartier, un espace de lecture, une terrasse publique, un espace de rencontres et de débats citoyens ...

Urban Folies expérimente et déploie un mobilier urbain innovant pour aménager la ville de demain, plus verte, plus durable, plus participative et créative.

Prolongement du trottoir et de l'espace public, les espaces de stationnement offrent des potentialités d'aménagement encore inexplorées. Dans la continuité de la politique menée par la Ville de Paris en matière d'espaces publics, Urban Folies propose de transformer quelques places de parking en laboratoires urbains : en s'appuyant sur le concept de "Parklet", le projet vise à tester de nouveaux usages et préfigurer l'implantation d'une gamme de mobilier urbain innovant.

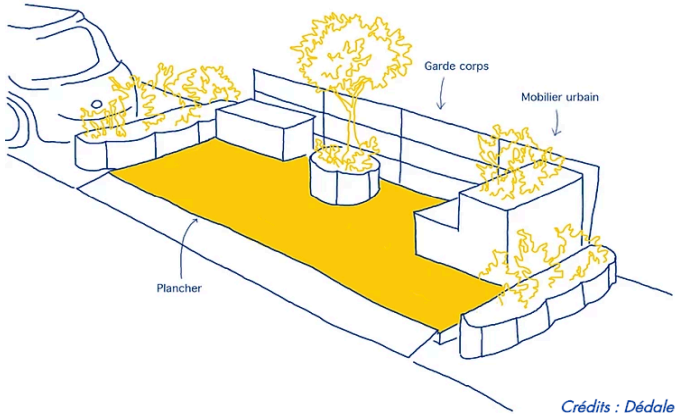

Crédits : Dédale

Un parklet qu'est-ce-que c'est ?

Développé initialement à San Francisco à la suite du succès de l'événement international PARK(ing)DAY, un parklet est un espace aménagé sur une place de parking, ordinairement composé d'un plancher, d'un garde-corps et de modules de mobilier urbain destinés à des usages multiples : assise, pique-nique, lecture, microworking, scène ouverte...

Un projet citoyen !

Le projet Urban Folies, issu du Budget Participatif 2015 « Paris aux Piétons », est mené par Dédale en coordination avec la Ville de Paris et les mairies d'arrondissements. Dédale met en œuvre le projet Urban Folies dans le cadre de son programme Domaine Public, intervenant sur l'aménagement et l'animation des espaces publics sous l'angle de la participation citoyenne.

LA PHILOSOPHIE URBAN FOLIES

Dépasser le modèle "ville-voiture" et repenser les espaces publics...

Pour répondre aux enjeux de durabilité, les villes s'ouvrent aujourd'hui à des initiatives innovantes appelant à de nouveaux modes de « faire » et « d'habiter » l'urbain. Les défis et les secteurs concernés sont considérables et multiples : au rang des combats à mener ces prochaines décennies siège l'évolution des mobilités et le recul du modèle « ville - voiture ».

Au cours de la dernière décennie, la place de la voiture en ville a connu un recul progressif au profit de nouvelles mobilités. De nombreux leviers nécessitent d'être activés pour accompagner cette transformation d'envergure dans des conditions acceptables pour l'usager : accroître l'offre des mobilités alternatives, compenser les inégalités liées à l'accès aux transports, penser l'évolution des pratiques professionnelles, résidentielles et touristiques, aménager des espaces publics plus fonctionnels et plus hospitaliers ...

Ayant pris la mesure de ces défis, Dédale s'engage en faveur d'espaces publics plus accueillants pour le piéton, plus partagés, conviviaux, créatifs et citoyens.

...en proposant la reconversion et l'animation de bandes de stationnement...

Le projet Urban Folies accompagne ces mutations en proposant la reconversion et l'animation d'anciennes bandes de stationnement. Il consacre de nouvelles vocations à ces espaces, au profit de l'intérêt général et au service des usagers, piétons, cyclistes, riverains, citoyens...

Ces bandes de stationnement sont investies par un mobilier urbain d'un nouveau genre, inspiré du concept de « parklet » : module d'extension du trottoir qui offre de nouvelles assises, des espaces dédiés à la rencontre, aux pauses déj' ou au microworking, des jardinières et bacs végétalisés, du stationnement vélo, etc.

De nombreuses villes ont expérimenté le modèle du « parklet » à l'international, invitant les citoyens à se réapproprier des bandes de stationnement. San Francisco, Los Angeles, New York City, Long Beach, Philadelphie, Oakland, Seattle, Vancouver, Berlin, Stuttgart, Puebla, Mexico City, Londres, São Paulo et bien d'autres encore. Autant de villes qui ont pris position dans la transformation des usages liés à l'espace public, valorisant les cheminements piétons, offrant un mobilier urbain accueillant, aménageant des espaces de rencontre, favorisant l'animation des rues et l'expression des créativités citoyennes.

...et en s'appuyant sur une démarche d'expérimentation

Dans la lignée de ces initiatives, Urban Folies expérimente de nouvelles manières de fabriquer et de pratiquer les espaces publics. L'expérimentation s'impose comme une étape préalable incontournable. Nous souhaitons tester les modalités d'appropriation d'un nouveau type de mobilier urbain, ses impacts sur l'animation des quartiers, sur la vie des commerces, sur les usages locaux qui mêlent des publics et des intérêts variés. Conçue comme un outil d'appropriation sociale et citoyenne de l'espace urbain, l'installation de parklets engage une réflexion sur les questions de mixité des usages, de genre dans l'espace public, de revalorisation de quartiers prioritaires, d'implication citoyenne dans la gestion des espaces urbains...

Expérimenter, c'est assumer un caractère « non-fini » mais surtout « infini » par les multiplicités de configurations testées. C'est reconnaître un droit à l'erreur et s'ouvrir à la possibilité de faire évoluer les modes de faire en intégrant les retours d'expérience. C'est mettre à l'épreuve une idée, un concept, une application et nourrir ainsi de nouvelles approches. L'expérimentation se construit ainsi avec les usagers et repose sur la confrontation des avis.

LES OBJECTIFS DU PROJET

VILLE DURABLE

- Végétalisation
- Réemploi
- Mobilités douces
- Piétonnisation

VILLE LABORATOIRE

- Expérimentation
- Droit à l'erreur
- Prototypage

VILLE COLLABORATIVE

- Participation citoyenne
- Gestion collaborative
- Urbanisme tactique

VILLE CRÉATIVE

- Arts dans la ville
- Culture
- Occupations temporaires

UrbaFolies

1. Accompagner la politique de piétonisation de la Ville de Paris et favoriser la réappropriation des espaces publics par ses usagers.
2. Préfigurer le réaménagement d'espaces publics parisiens à travers des projets d'urbanisme transitoire et de médiation.
3. Outiller la Ville de Paris et les arrondissements parisiens en vue du déploiement à grande échelle d'une gamme de parklets.
4. Contribuer à l'animation de l'espace public parisien.
5. Offrir des terrains d'expérimentation aux acteurs de l'innovation, créatifs et startups, pour leur permettre d'investir l'espace public et d'y tester de nouvelles solutions.

LE PHASAGE DE L'EXPÉRIMENTATION

Urban Folies a été déployé pour la première fois à Paris en octobre 2018.
Le développement du projet s'est déroulé en 6 grandes étapes :

LE PHASAGE DE L'EXPÉRIMENTATION

1 TRAVAIL PRÉPARATOIRE

2 mois

ÉTUDE D'EXEMPLES À L'INTERNATIONAL

Dédale a recensé et étudié des initiatives internationales similaires au projet Urban Folies : San Francisco, Montréal, Long Beach, Stuttgart ou Sao Paulo, Mexico, Puebla ou Londres... des villes qui ont expérimenté et pour certaines pérennisé un programme de parklets. Ce travail de benchmark nous a permis mieux cerner le concept de parklet et d'identifier les facteurs de réussite des programmes déployés.

IDENTIFICATION DE DESIGNERS ET DE FABRICANTS DE MOBILIER URBAIN

Etape indispensable avant d'amorcer la conception des parklets, Dédale a identifié et contacté des porteurs de projets, designers et fabricants de parklets et de mobilier urbain : ainsi, le Studio One Eleven, initiateur du programme de parklets à Long Beach ou encore John Bela, fondateur du collectif américain REBAR à l'initiative de Park(ing) Day et des premiers parklets à San Francisco.

CADRAGE DES BESOINS AVEC LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENTS

Tous les arrondissements parisiens ont été sollicités et invités à manifester leur intérêt vis à vis du projet Urban Folies. Dédale a engagé un échange avec chaque arrondissement ayant répondu à l'appel.

→ Au terme de cette phase, 5 arrondissements pilotes émergent : 2e, 4e,13e,15e et 18e arrondissements.

2 ÉTUDES TECHNIQUES ET RÈGLEMENTAIRES

1 mois

NORMES TECHNIQUES ET RÉGLEMENTAIRES DANS L'ESPACE PUBLIC

Dédale a pu définir les besoins et attentes propres à l'espace public parisien répondant à des caractéristiques spécifiques : dimensions des bandes de stationnements, normes de sécurité, solidarité de mobilier au sol, usages et mésusages, gestion, maintenance et entretien des parklets... Un dialogue a été engagé avec la Direction de la Voirie et des Déplacements de la Ville de Paris, les Sections Territoriales de Voiries et la Préfecture de Police de Paris.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DES PARKLETS

Prenant en compte les contraintes et normes règlementaires applicables à Paris, Dédale a pu établir un profil général des parklets, prenant en compte : des fonctionnalités globales (espace public, ouvert à tous et non privatisable, dispositif démontable en 48h, etc.), un design adaptable (adaptation aux différentes situations urbaines, identité visuelle, etc.) et des caractéristiques techniques (mobilier modulable, à faible coût, dimensions d'une place de parking française, etc.).

COLLABORATIONS AVEC LES MAIRIES D'ARRONDISSEMENT

Dédale a enfin défini un cadre de collaboration avec les mairies d'arrondissement par le biais d'une convention et d'un cahier des charges de partenariat, permettant de définir le rôle et les responsabilités respectifs de chaque partie prenante dans le cadre de l'expérimentation.

LE PHASAGE DE L'EXPÉRIMENTATION

3 CONCEPTION ET DESIGN

3 mois

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PAR ARRONDISSEMENT

Dédale a mené un diagnostic territorial dans chaque arrondissement disposé à accueillir une expérimentation : acteurs locaux et associations mobilisés dans la vie de l'arrondissement ou du quartier, site d'implantation potentiel, état de la circulation, du stationnement et des espaces publics au sein de l'arrondissement, orientations portées par la mairie d'arrondissement sur les enjeux de voirie et de la circulation, du stationnement et des espaces publics, projets d'aménagement en cours ou à l'étude, ...

DÉFINITION DES FONCTIONNALITÉS ET DES THÉMATIQUES DE CHAQUE PARKLET

Chaque expérimentation devait permettre de tester le concept de parklet sous un angle thématique spécifique, défini en fonction des besoins identifiés pour chaque mairie d'arrondissement : espace microworking et pause déjeuner, mini-jardin urbain, espace de réparation vélo, espace d'atelier et d'expression musicale, outil pour l'organisation de petits événements... Les dominantes thématiques choisies ne sont en aucun cas restrictives et laissent place à des multiples usages complémentaires.

DESIGN, ESTHETIQUE ET SIGNALÉTIQUE DES PARKLETS

Le design des premiers parklets déployés s'est opéré en lien avec un fabricant sélectionné parmi l'ensemble des acteurs contactés lors de la phase préalable d'identification. Des croquis d'intention ont été transmis au fabricant qui a pu les adapter selon ses capacités de fabrication.

APPEL À IDÉES

Parallèlement à la conception des premiers parklets, Dédale a lancé un appel à idées visant à identifier des acteurs du design, des créatifs et des collectifs intervenant sur la conception de mobilier urbain. Cette démarche a permis de faire émerger des premières pistes pour la création de futurs parklets.

4 FABRICATION ET INSTALLATION

2 mois

DEMANDES D'AUTORISATION

Une demande d'Autorisation d'Occupation Temporaire de l'espace public a été déposée pour chaque emplacement.

REPÉRAGE ET VENTOUSAGE

Avec l'appui de son directeur technique et en lien avec les mairies d'arrondissement, Dédale a réalisé un travail de repérage en amont de l'installation et a assuré la réservation des places de stationnement concernées.

FABRICATION

Les pièces composant les différents parklets ont été fabriquées sur une période de 5 semaines et acheminées sur place par un transporteur.

MONTAGE ET INSTALLATION

Le montage des parklets a été assuré par une équipe de trois techniciens et d'un directeur technique. Chaque installation s'est étendue entre une demie journée et une journée.

LE PHASAGE DE L'EXPÉRIMENTATION

5 TESTS ET RETOURS D'USAGES

6 mois

ANIMATION DES PARKLETS ET TESTS D'USAGES

Dédale a mis en œuvre des ateliers participatifs, des événements de quartier, des rencontres et des débats citoyens afin d'animer la vie des parklets et de tester différents types d'usages. Les usagers, riverains et acteurs locaux ont été invités à participer à des actions ouvertes à tous et gratuites.

OBSERVATIONS ET RETOURS D'USAGES

Des sessions d'observation et d'analyse ont été menées sur le temps long durant tout le déploiement des parklets : différentes méthodes d'analyse (observations, tracking, micro-trottoir...) ont permis de retracer la vie des parklets à travers le temps ainsi que d'évaluer l'adaptation de chaque dispositif et l'appropriation faite par les usagers.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des observations a été consigné puis synthétisé (cf partie 2 de ce cahier d'expérimentation). Le bilan qu'elles ont permis d'établir sert de base à la formulation de recommandation pour le déploiement de prochains parklets à Paris et en France (Cf partie 3 de ce cahier d'expérimentation).

6 DIFFUSION ET DISSÉMINATION

DÉBAT PARTICIPATIF DANS L'ESPACE PUBLIC

Dans le cadre du projet Urban Folies, Dédale a organisé un débat participatif dans l'espace public qui a réuni citoyens, politiques, experts, créatifs, chercheurs ... autour d'une question : Mobiliers urbains créatifs, parklets, dispositifs mobiles... quels outils et infrastructures pour investir et animer l'espace public de demain ?

SITE INTERNET

Dès les premières étapes du projet, Dédale a créé un site internet dédié au projet Urban Folies qui continue à être alimenté en contenus et sert de relai de communication et de médiation autour de la démarche parklets.

COMMUNICATION ET DEPLOIEMENT

Tout au long du projet et à son terme, Dédale a assuré une communication autour du projet dans le but de sensibiliser les acteurs de la ville aux enjeux d'aménagement de parklets pour des espaces publics plus créatifs et partagés. Le projet Urban Folies arrive désormais dans une phase de transition en vue du déploiement de nouveaux parklets à Paris et en France.

LES DIFFÉRENTES VOCATIONS D'UN PARKLET

Le concept de Parklet vient répondre à différentes vocations possibles, articulées à différentes temporalités :

PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ESPACE PUBLIC

Accompagnement d'une zone urbaine en transition

Le parklet constitue un outil de médiation en articulation avec une démarche d'aménagement ou de piétonisation.

PRÉFIGURATION ET TESTS D'USAGES

Démarche participative et expérimentale

Le parklet est un outil d'expérimentation et d'urbanisme tactique qui permet d'adapter le mobilier urbain aux besoins du quartier et de favoriser son appropriation (ateliers, actions participatives, etc.)

ANIMATION ET VIE DU QUARTIER AU QUOTIDIEN

Outil d'animation pour le quartier

Le parklet est un lieu au statut particulier qui ménage un espace d'agrément et repose sur un programme d'animations et d'activités, en lien avec les acteurs locaux.

LES PARKLETS

2E ARRONDISSEMENT

Travail nomade et terrasse publique

4, rue de la Bourse,
75002

Le parklet est aménagé pour accueillir les salariés du quartier durant leur pause déjeuner, des travailleurs nomades, des passants, des touristes et promeneurs à la recherche d'un espace où s'assoir, les habitants du quartier ...

18E ARRONDISSEMENT

Culture musicale et animation de quartier

6, rue André Messager,
75018

Le parklet propose un nouvel espace convivial aux habitants et aux associations locales. Il s'inscrit dans un quartier marqué par les cultures musicales et permettra ainsi d'accueillir une expérimentation autour d'infrastructures pour la diffusion musicale.

LES PARKLETS

4E ARRONDISSEMENT

Terrasse végétale et nature en ville

4, rue de l'Hôtel Saint-Paul,
75004

Le parklet est aménagé pour offrir un nouvel espace végétalisé au sein du quartier, pour accueillir des passants et promeneurs à la recherche d'un espace où s'assoir, pour organiser des ateliers et animations autour du jardinage, pour offrir un nouvel espace convivial aux habitants du quartier...

15E ARRONDISSEMENT

Ateliers et autoréparation de vélo

24, rue des Quatre Frères Peignot,
75015

Le parklet est équipé d'une pompe pour l'auto-réparation de vélo. Sa configuration permet d'accueillir des ateliers organisés par les acteurs et associations du quartier. Il est animé par la Régie de quartier Vaugirard et accueille des ateliers de réparation de Vélo de l'association Mon Vélo En Seine tous les mercredis soirs.

LES PARKLETS

13E ARRONDISSEMENT

Événements dans l'espace public et débats participatifs

127 rue du Chevaleret,
75013 Paris

Le parklet est aménagé pour accueillir de petits événements (ou s'agréger à des événements de plus grande envergure) dans l'espace public. Il offre une mini-scène dans l'espace public permettant d'accueillir des débats, des ateliers ou des interventions artistiques (petits spectacles, expositions...). Il permet également le déploiement d'une scénographie originale et conviviale autour du Parklet pour investir l'espace public.

Ce parklet a été implanté pour la première fois dans le cadre de la semaine de la mobilité et du PARK(ing) DAY.

2 RETOURS D'EXPÉRIENCE ET OBSERVATIONS

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

MÉTHODE D'ANALYSE

A partir de l'installation des parklets et sur une période de six mois, Dédale a mené des sessions d'observation et d'analyse sur site qui ont permis de dresser le bilan de l'expérimentation en matière de retours d'usages.

Observation participante

La première méthode d'analyse est celle de l'observation directe et participante. Elle s'est traduite de différentes manières : analyse des flux et des cheminements piétons, fréquence d'utilisation du parklet, profil des utilisateurs, utilisations faites du parklet, durée de fréquentation, etc.

Retour usagers

L'un des enjeux du suivi était de récolter les avis des utilisateur.trice.s des parklets. À partir d'une grille de questionnaire, nous les avons interrogés sur différents aspects : leur fréquence d'utilisation, leurs usages du parklet, leur connaissance du concept de parklet, leur perception de la démarche, leurs idées d'amélioration, etc.

Analyse de données

A partir de l'ensemble de ces données récoltées, nous avons élaboré des critères d'analyse afin de dresser le profil de chaque expérimentation et de mettre en lumière les points forts et les pistes d'amélioration.

MÉTHODE D'ANALYSE

Arpentage du quartier

Analyse de l'environnement dans lequel s'insère le parklet : principaux lieux de passage, pics d'affluence, etc.

Questionnaires

Questionnaires et entretiens semi-directifs avec l'usager pour comprendre sa connaissance du parklet et son appropriation.

Tracking

Suivi attentif d'un usager et analyse de son parcours : les modalités de son approche vers le parklet, son appropriation du parklet, les raisons de sa venue, etc.

"Bonjour ! Vous auriez 2 minutes pour répondre à quelques questions ?"

Entretiens avec les acteurs locaux

Collecte de témoignages des acteurs locaux, commerçants, associations et des services municipaux implantés à proximité ou étant en contact direct avec le parklet

Observations sur site

Observations de manière complémentaire au tracking. Il ne s'agit plus de suivre l'usager mais d'observer de manière statique son utilisation du parklet, l'ensemble des gestes effectués, etc.

MÉTHODE D'ANALYSE

L'analyse de chaque expérimentation s'est intéressée à différents paramètres :

Fonctionnalité

Le Parklet répond à un **besoin** des habitant.e.s, de manière claire et efficiente. Cela signifie que les habitants sont, d'une part, capables **d'identifier** sa fonction et d'autre part, **d'apprendre** à l'utiliser par eux-mêmes. Le parklet peut par exemple proposer une borne de réparation vélo en libre accès, un espace de microworking, de détente...

Dynamique sociale

En tant qu'espace public, le parklet est capable de générer des **interactions sociales** en son sein, qu'elles soient informelles au travers de discussions ou formalisées par des événements et des **médiateurs culturels**.

Design

Un design **en cohérence avec** son quartier d'implantation et **agréable** au regard est une condition nécessaire à l'acceptation du Parklet par les habitants. Le parklet **s'intègre** dans le paysage urbain, il est un espace où l'on a envie de passer du temps.

Agencement

La disposition du mobilier urbain est le **ciment** des trois autres critères et assure la réussite du Parklet. Pour qu'il exprime pleinement sa fonctionnalité et sa dynamique sociale tout en restant esthétique, il est indispensable d'assurer **un aménagement adapté et accueillant.**

Ces paramètres sont complémentaires et fonctionnent en synergie

QUEL BILAN ?

2E ARRONDISSEMENT

Travail nomade et terrasse publique

Dynamique sociale

Le parklet est le lieu de nombreuses interactions et discussions. Les salariés travaillant à proximité s'y retrouvent pour prendre leurs pauses café et pauses cigarettes.

Fonctionnalité

Les habitants et salariés sur quartier utilisent régulièrement le parklet pour prendre leur déjeuner, passer un appel téléphonique ou simplement pour s'asseoir et discuter.

Esthétique

Les usagers apprécient le design du parklet, dont les couleurs évoquent celles de la devanture du restaurant d'en face.

Agencement

Le parklet offre de nombreuses places assises et une place allongée, un espace végétalisé ainsi qu'un mange debout servant aux pauses déjeunes et permettant d'y poser un ordinateur portable.

QUEL BILAN ?

4E ARRONDISSEMENT

Terrasse végétale et nature en ville

Dynamique sociale

Peu d'interactions ont été constatées au quotidien sur le parklet qui reste relativement peu fréquenté.

Fonctionnalité

Le parklet pourrait offrir un espace de détente végétalisé en bordure de trottoir, cependant l'appropriation par les habitants est insuffisante.

Esthétique

La couleur rouge vif est critiquée par une partie des usagers, bien que certains apprécient à l'inverse cette couleur vive. L'espace végétal perd de sa vigueur en hiver.

Agencement

Le nombre de places assises disponibles sur le parklet est jugé insuffisant par les habitants, qui souhaiteraient un meilleur agencement entre végétaux et places assises.

QUEL BILAN ?

15E ARRONDISSEMENT

Ateliers et réparation de vélo

Dynamique sociale

Le parklet accueille différentes activités et permanences organisées par la Régie de quartier ou d'autres acteurs locaux. Il favorise l'entraide entre habitants autour de la réparation vélo. Il s'articule à la Régie de quartier en permettant son extension dans l'espace public.

Fonctionnalité

Les habitants utilisent régulièrement le parklet pour venir réparer leur vélo. Il leur sert parfois de point fixe pour l'accrocher. Le parklet accueille aussi des ateliers de médiation.

Esthétique

Les usagers apprécient le design du parklet qui s'inscrit de manière harmonieuse dans l'environnement de la rue.

Agencement

Un équilibre a été trouvé entre et l'espace fonctionnel (banc et borne de réparation) et l'espace disponible sur la plateforme, qui permet la circulation des vélos ou la mise en place d'activités et d'ateliers.

QUEL BILAN ?

18E ARRONDISSEMENT

Animation de quartier et pratique musicale

Dynamique sociale

Le parklet est le lieu de nombreuses interactions et discussions. Toutefois, son potentiel en terme d'animation associative demande encore à être développé en lien avec la mairie d'arrondissement.

Fonctionnalité

Les habitants du quartier utilisent régulièrement le parklet, notamment à l'heure des sorties d'école. Le panneau d'affichage est utilisé par quelques acteurs locaux souhaitant communiquer sur leurs activités.

Esthétique

Les usagers apprécient le design du parklet, dont les couleurs évoquent celles de la devanture du disquaire se tenant à proximité. Le bleu est fortement plébiscité.

Agencement

Le parklet offre une capacité intéressante de places assises. L'espace végétalisé habille le dispositif et le panneau a démontré son utilité à l'échelle du quartier.

3 INSTALLER UN PARKLET ? GUIDE PRATIQUE ET RECOMMANDATIONS

URBAN FOLIES

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

LES PARAMÈTRES À DÉFINIR

PORTAGE DU PROJET

DESIGN

GOUVERNANCE ET GESTION

BUDGET

CONTRAINTES TECHNIQUES ET JURIDIQUES

CALENDRIER ET TEMPORALITÉ

FONCTIONNALITÉS

FABRICATION

IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT

LES CONSEILS UTILES

IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT

1 ANCRER LE PARKLET DANS SON QUARTIER

La présence et la proximité d'un acteur local ou d'un équipement public investi dans l'animation du parklet est une véritable condition de réussite d'un projet parklet.

2 REALISER UNE DIAGNOCTIC TERRITORIAL EN AMONT

L'installation d'un parklet implique un travail amont important pour définir une implantation pertinente et une articulation avec les besoins locaux. Lorsque celui-ci est insuffisant, l'installation peut être problématique et l'appropriation par le quartier n'est pas satisfaisante (ex : parklet 4e arrondissement).

3 ÉVITER LES SITES TROP ENCLAVÉS

Un parklet installé dans une rue peu passante et peu visible risque de pâtir d'un manque d'utilisation d'appropriation. Il est important que le parklet soit identifié au sein du quartier et qu'il puisse se situer sur des cheminements naturels afin d'être utilisé de manière optimale.

LES CONSEILS UTILES

GOUVERNANCE ET GESTION

1 GARANTIR L'ANIMATION CONTINUE DU PARKLET

Un parklet doit être animé dans la durée : il ne fonctionne pas comme un mobilier urbain classique et nécessite de prévoir un véritable programme d'animations à l'année, en articulation avec les acteurs locaux.

2 METTRE EN PLACE UNE GESTION COLLABORATIVE

Le parklet offre un outil très intéressant pour sensibiliser les acteurs locaux, habitants et usagers aux enjeux de gestion collaborative du mobilier urbain et des espaces publics. Pour favoriser l'appropriation du parklet, il est pertinent d'initier de nouveaux modes de gestion et d'entretien : permis de végétaliser, arrosage partagé entre les avoisinants, animation collaborative, fêtes de quartier, agenda partagé pour l'occupation du parklet, affichage collectif, charte du parklet, etc.

3 INSTAURER UN SYSTÈME DE PARAINAGE PAR UN ACTEUR LOCAL

Comme cela est mis en place dans d'autres villes, à Stuttgart par exemple, il est pertinent d'établir un cadre de parrainage en lien avec un acteur local bien défini. En complément d'autres formes de gestion collaborative, le principe de parrainage assure un suivi continu du parklet par un acteur responsable de l'entretien, la maintenance, l'animation et la communication relatifs au parklet.

4 ORGANISER L'ENTRETIEN EN COORDINATION AVEC LA MAIRIE

En tant que mobilier implanté dans l'espace public, le parklet mérite d'être nettoyé au même titre que les trottoirs, voiries, bancs, poubelles de la ville. Il est donc nécessaire d'engager un dialogue avec les services de propreté en charge de l'entretien de l'espace public ainsi que les services des espaces verts afin de définir le périmètre d'intervention de chaque acteur en matière d'entretien.

LES CONSEILS UTILES

PORTAGE DU PROJET

1 TOUT LE MONDE PEUT ÊTRE PORTEUR DE PROJET

Le porteur de projet peut être une collectivité, une association, un acteur privé, un commerçant, un particulier. Quelle que soit son statut, deux paramètres devront être pris en compte : 1/ le parklet doit répondre de manière incontournable au principe d'intérêt général; 2/ le financement du parklet peut différer selon le statut du porteur de projet.

2 ÊTRE ACCOMPAGNÉ PAR UN ACTEUR EXPÉRIMENTÉ

Implanter un parklet implique la prise en compte de nombreux paramètres (contraintes règlementaires, dialogue avec la collectivité, modalités de gestion, design, financement, ...) qui nécessitent une bonne connaissance de ce type de dispositif. S'entourer d'acteurs compétents, ayant eu l'expérience d'une première installation peut s'avérer très utile et éviter de nombreux écueils. Dédale se propose ainsi d'accompagner les porteurs de projets dans la mise en œuvre d'un dispositif de parklet.

3 LE PORTEUR DU PROJET NE GÈRE PAS NÉCESSAIREMENT LE PARKLET À TERME

Le porteur de projet est à l'initiation du projet. Il intervient sur la conception et la réalisation du parklet mais peut ensuite en déléguer la gestion à un acteur spécifique (parrain du parklet, établissement public, association, commerçant, etc.)

LES CONSEILS UTILES

CALENDRIER ET TEMPORALITÉ

1 AMORCER LE PROJET PAR UNE PHASE D'EXPÉRIMENTATION ET DE CONCERTATION

Les modalités d'émergence du projet sont déterminantes. Amorcer le projet avec une première phase incluant un principe d'expérimentation et de concertation permet de favoriser l'acceptation du projet mais aussi de mieux l'adapter aux besoins du quartier dans lequel il s'inscrit.

2 BIEN CALIBRER LA TEMPORALITÉ DU DÉPLOIEMENT

Un parklet peut être déployé de manière permanente, saisonnière, temporaire, ponctuelle, événementielle. La temporalité de son déploiement doit être pensée en articulation étroite avec le ou les acteurs en charge de sa gestion, ses fonctionnalités spécifiques, son design et son agencement, les caractéristiques du site d'implantation, les capacités de stockage du parklet, etc.

3 PASSER DU TEMPORAIRE AU PERMANENT

Il est tout à fait envisageable de tester l'installation d'un parklet sur une période courte puis de travailler en collaboration avec la municipalité à sa pérennisation en cas de succès.

LES CONSEILS UTILES

FABRICATION

1 UTILISER DES MATÉRIAUX PÉRENNES

Installé en extérieur et soumis aux aléas du climat et d'éventuelles dégradations, il est important de prévoir la construction du parklet avec des matériaux de qualité, résistants dans le temps. Outre l'aspect de résilience, nous constatons qu'un mobilier urbain de qualité est de manière globale davantage accepté et respecté par les usagers.

2 FAVORISER UNE FABRICATION ÉCO-RESPONSABLE ET LE RÉEMPLOI

La démarche parklet s'inscrit dans une philosophie durable favorisant la piétonisation. La fabrication du parklet doit venir refléter cette vision et gagnera en crédibilité si elle fait appel à des modes de fabrication et à des matériaux écoresponsables. Le recours aux pratiques du réemploi peut être particulièrement intéressant s'il garantit dans le même temps une qualité du mobilier et de son esthétique.

3 PRENDRE EN COMPTE LE LIEU DE FABRICATION

Il existe en France à l'heure actuelle très peu de fabricants spécialisés dans la conception et la fabrication de parklets. Certains fabricants à l'international sont particulièrement expérimentés en la matière et peuvent être sollicités. Il faut dans ce cas prendre en considération les délais et les coûts d'acheminement des produits ainsi que leur empreinte carbone.

4 ANTICIPER LES DÉLAIS DE FABRICATION

Le temps de fabrication d'un parklet peut varier en fonction de sa nature et de sa qualité. En moyenne, il est préférable de prévoir a minima un mois de délais de fabrication.

LES CONSEILS UTILES

BUDGET

1 ANTICIPER LES COÛTS

La conception et la fabrication d'un parklet classique coûte entre 30 000 et 50 000 euros au global. Les postes de dépenses sont nombreux, comprenant des budgets d'étude, de conception et design, de fabrication et suivi de fabrication, de réservation des places de stationnement, d'installation et de montage, etc. Il faut ensuite également prévoir un budget complémentaire pour le fonctionnement du parklet.

2 TROUVER DES FINANCEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Le projet Urban Folies a été financé au titre du budget participatif. Il n'existe pas à ce jour de canaux de financements et subventions dédiés à l'installation de parklets en France. Dans de nombreuses villes américaines, la conception et la fabrication des parklets est entièrement à la charge du porteur de projet. Dans l'optique de favoriser l'émergence de projets portés par des associations et des particuliers, il est important de pouvoir envisager des canaux de financements diversifiés. Le cadre expérimental peut par exemple permettre de bénéficier d'une aide dans le cadre de dispositifs d'accompagnement à l'urbanisme transitoire.

LES CONSEILS UTILES

FONCTIONNALITÉS

1 DE MULTIPLES VOCATIONS POSSIBLES

Un Parklet ne se résume pas à une assise à l'image d'un simple banc. Il peut venir répondre à différentes vocations :
- Outil d'animation au sein du quartier reposant sur un programme d'animations et d'activités, en lien avec les acteurs locaux;
- Démarche participative et expérimentale dans le but d'adapter le parklet aux besoins du quartier et de favoriser son appropriation (ateliers, actions participatives, etc.);
- Accompagnement d'une zone urbaine en transition
- parklet comme outil de médiation sur une démarche d'aménagement ou de piétonisation - urbanisme tactique;
- Etc.

2 DÉFINIR LES FONCTIONNALITÉS DU PARKLET

La phase de conception du parklet permet de définir les fonctionnalités du mobilier urbain créé. Le panel des fonctionnalités envisageables se rapporte aux types d'usagers ciblés, à la thématique souhaitée, aux besoins identifiés à l'échelle du quartier.

3 RÉPONDRE À DES BESOINS

Les fonctionnalités du parklets viennent directement répondre à des besoins qui peuvent être divers :
- Besoins de lieux supplémentaire de détente et d'agrément en ville dense
- Besoin de structures et de supports d'information et de médiation
- Besoin en termes de terrains d'expérimentation pour le test de solutions innovantes
- Besoins de structures antennes extérieures de lieux publics (mairies, médiathèques, ...) et privés (local associatifs, maisons des associations, etc.)
- Besoins en matière d'organisation et de gestion collaborative des espaces publics
- Besoins en termes de structures mobiles (accès à des zones défavorisées, lien avec des publics éloignés de la participation, coût et souplesse de déplacement, ...)
- Besoins en termes de modularité et d'adaptabilité à différents usages (point info culture, débats, ateliers ou petits événements - régie mobile, mini-scène...)
- Besoins de stockage, d'autonomie énergétique (eau, électricité compte-tenu de la difficulté à ce raccorder au réseaux publics...)
- Etc.

LES CONSEILS UTILES

CONTRAINTES TECHNIQUES ET JURIDIQUES

1 UN MOBILIER URBAIN AUX NORMES

Le parklet doit venir répondre aux contraintes imposées par municipalité (Direction de la Voirie et des Déplacement pour la Ville de Paris par exemple), en articulation avec les normes dictées par la Préfecture de Police : présence d'un garde corps, dimensions standard, hauteur du mobilier urbain, etc.

2 AUTORISATIONS D'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC

L'installation d'un parklet est soumise au dépôt d'une demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public.

3 STATUT DU PARKLET

Le parklet doit revêtir une vocation d'intérêt général et être aisément identifié comme un espace public gratuit et ouvert à tous par les usagers.

4 SÉCURISATION DE L'IMPLANTATION

Le site d'implantation du parklet doit présenter des conditions de sécurité adéquates impliquant la prise en comptes de paramètres tels que : largeur de la voirie, intensité du trafic routier, présence d'un carrefour, pente de la rue, hauteur du trottoir, etc.

5 ASSURANCE DU MOBILIER

Le mobilier urbain doit être assuré en fonction des activités qu'il est disposé à accueillir.

LES CONSEILS UTILES

DESIGN

1 ADAPTER LE DESIGN AUX FONCTIONNALITÉS

Le design d'un parklet doit venir s'adapter aux fonctions définies pour le parklet. La forme du mobilier doivent prendre en compte des aspects d'usages, d'accessibilité, d'esthétique, de genre, de sécurité, ...

2 FAVORISER UN DESIGN CRÉATIF ET LUDIQUE

Les parklets viennent répondre à un enjeu d'animation de l'espace public. Créatifs, ludiques, colorés, ils constituent une véritable valeur ajoutée pour l'aménagement d'un espace public. Il est donc important de favoriser un design créatif et attractif capable d'attirer la curiosité des passants et de réinventer leur rapport à l'espace public.

3 ENGAGER DES DÉMARCHES DE DESIGN PARTICIPATIF

Il est particulièrement intéressant d'engager des démarches de co-design d'un parklet en lien avec des acteurs locaux, des habitants, des commerçants afin d'adapter au mieux le design du mobilier aux attentes de ses futurs usagers.

4 ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS LE DESIGN DU PARKLET

Le design d'un parklet peut prendre des formes très diverses et être complexe à appréhender pour des acteurs dont ce n'est pas le métier. Entre un design totalement sur-mesure et la commande d'un mobilier urbain sur catalogue, les possibilités sont multiples et il peut être utile de faire appel à un acteur expérimenté pour ajuster le cahier des charges en matière de design et sélectionner le bon designer, fabricant, constructeur le cas échéant. Dédale propose ainsi d'accompagner les porteurs de projet dans la phase de design d'un parklet.

INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES

1 CADRER LE PROJET

- Définir qui porte le projet
- Définir un planning prévisionnel
- Définir les grands objectifs du projet
- Identifier les leviers et freins potentiels à la réalisation du projet

2 DÉFINIR UN SITE D'IMPLANTATION

- Identifier une ville, un arrondissement, un quartier, adapté à l'implantation d'un parklet
- Etudier le territoire sélectionné, analyser ses dynamiques, ses projets d'aménagements en cours, ...
- Sélectionner un emplacement précis en prenant en compte l'ensemble des contraintes et normes techniques

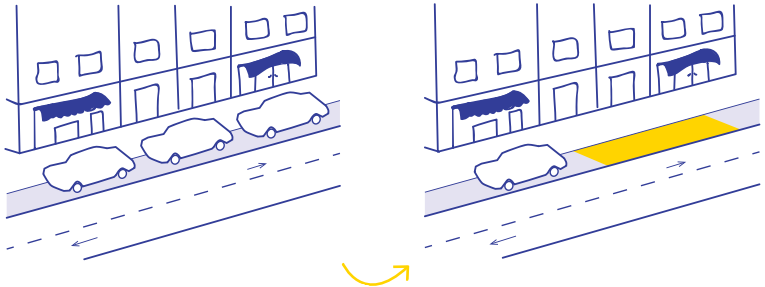

3 ENGAGER UN DIALOGUE AVEC LES ACTEURS INSTITUTIONNELS ET LOCAUX

- Prendre contact avec la municipalité et les services compétents et faire connaître le projet
- Consulter et mobiliser les acteurs locaux environnants autour du projet
- Identifier des acteurs clés qui pourront s'investir dans l'animation du parklet

INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES

4 CONCEVOIR ET DESIGNER LE PARKLET

- Définir les fonctionnalités du parklet
- En option, organiser un atelier de co-conception
- Prendre contact avec un ou des fabricants, designers, constructeurs
- Designer ou faire designer le parklet (formes, volumes, couleurs, etc.)

5 DÉPOSER UN DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE

- Réaliser un dossier de demande d'autorisation d'occupation temporaire de l'espace public (implantation, dimensions, composantes, etc.)
- Soumettre le dossier à l'autorité compétente au moins 2 mois avant l'installation du parklet
- Assurer le suivi du dossier

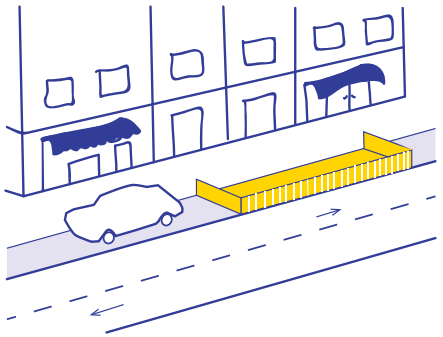

6 FABRIQUER LE PARKLET / LES PIÈCES (En cas de fabrication à distance)

- Lancer la fabrication auprès d'un fabricant ou constructeur / fabriquer le parklet par ses propres moyens / organiser un chantier participatif
- Assurer le suivi de fabrication

INSTALLER UN PARKLET EN 10 ÉTAPES

7 PRÉPARER L'INSTALLATION

- Effectuer un repérage sur site
- Réserver les places de stationnement dédiées (« ventousage »)
- Mobiliser une équipe de techniciens
- Passer commande auprès d'une société de transport ou de manutention si nécessaire

8 INSTALLER ET MONTER (ou fabriquer directement en cas de chantier sur site)

- Monter les pièces pré-fabriquées du parklet ou réaliser directement la fabrication sur place en cas de chantier sur site

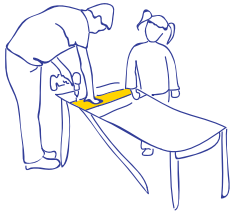

9 GÉRER, ANIMER ET PROFITER !

- Mettre en place une gouvernance pour la gestion du parklet
- Mettre en œuvre un programme d'activités et d'animations
- Assurer l'entretien du parklet

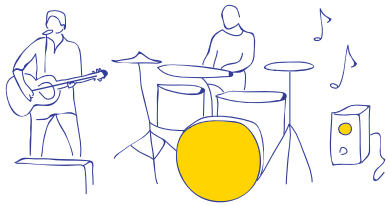

10 EVALUER ET PÉRENNISER ?

- Mener des observations et évaluer la bonne adaptation du parklet
- Améliorer le prototype d'origine si nécessaire
- Pérenniser le dispositif si cela est souhaité et possible

DEDALE

Une question ? Un conseil ? Un accompagnement ?

www.dedale.info
contact@dedale.info
06 31 13 35 74

www.urban-folies.fr
contact@urban-folies.fr

dedale

MOBILIER URBAIN CRÉATIF ET PARTAGÉ

VILLE DE PARIS

PARIS BUDGET PARTICIPATIF